

Un nouveau service sur [ma-demarche-fse.fr](https://ma-demarche-fse.fr)

# Déposer en ligne sa demande de financement FSE et son bilan d'exécution FSE

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), avec l'appui de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME), met en place un nouveau service sur internet permettant aux porteurs de projet candidats et/ou bénéficiaires du Fonds social européen de déposer en ligne les demandes de financement FSE et les bilans d'exécution de leurs projets FSE. Ce nouveau service est accessible depuis "ma-demarche-fse.fr".

Le Fonds social européen intervient en France pour soutenir les associations, les entreprises, les collectivités locales, les établissements de formation et les partenaires sociaux dans leurs projets en faveur de l'emploi. Les porteurs de projets du Fonds social européen sont soumis à des règles de gestion et de traçabilité spécifiques, parmi lesquelles figure l'obligation de produire des bilans d'exécution sur les dépenses réalisées dans le cadre de leur projet. Le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, autorité de gestion en titre du Fonds social européen en France, met à la disposition des opérateurs du FSE le nouveau service en ligne « Ma démarche FSE » pour faciliter et fiabiliser les demandes de financement FSE et le remboursement des dépenses. Ce service est actuellement disponible pour les porteurs de projets du programme national FSE « Compétitivité régionale et Emploi ». Il ne concerne pas, pour le moment, les opérateurs FSE des régions d'Outre-mer. Une seule adresse pour bénéficier de ce service en ligne : <https://ma-demarche-fse.fr>

## Trois avantages à remplir en ligne la demande de financement FSE et le bilan d'exécution de mon projet FSE sur "https://ma-demarche-fse.fr"



### 1 J'accède à un service sécurisé et confidentiel ouvert à tous les porteurs de projets FSE

Le service « Ma démarche FSE » est accessible à tous les porteurs de projets FSE de la France métropolitaine, qu'ils soient candidats ou bénéficiaires, qu'ils aient signé une convention avec leur Directe ou la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le service est disponible à tous les organismes intermédiaires. Il convient au préalable de s'assurer auprès de son organisme intermédiaire qu'il est partenaire du dispositif « ma démarche FSE ».



### 2 Je bénéficie d'une aide interactive, étape par étape, dans la saisie de ma demande de financement FSE ou de mon bilan d'exécution FSE

Le service « Ma démarche FSE » propose une navigation fluide et ergonomique. Un dispositif d'aide interactive et d'info-bulles en ligne permet d'accompagner efficacement les utilisateurs dans le renseignement de leur demande de financement FSE ou de leur bilan d'exécution FSE.



### 3 Je suis l'état d'avancement de ma demande de financement FSE ou de mon bilan d'exécution FSE en un clin d'œil

Les dossiers de saisie en ligne des demandes de financement FSE ou des bilans d'exécution FSE sont normalisés, ce qui permet une transmission plus rapide auprès des services gestionnaires. Une fois la demande de financement FSE ou le bilan d'exécution FSE renseignés et envoyés, le porteur de projet peut suivre l'état d'avancement de son dossier en ligne.



« Ma démarche FSE » est accessible depuis les espaces en ligne Votre Compte Association (pour les associations) et Votre Compte Pro (pour les entreprises)

Conçus pour simplifier les démarches administratives des associations et des entreprises, « Votre Compte Association » et « Votre Compte Pro » permettent d'accéder à un bouquet de services complètement dématérialisés (création, modifications statutaires, demande de financement FSE, consultation des annonces publiées au Journal Officiel, information personnalisée,...) dont « Ma démarche FSE ».

#### Comment ça marche ?

Vous pouvez d'ores et déjà utiliser « Votre Compte Association » si vous êtes une association ou « Votre Compte Pro » si vous êtes une entreprise pour accéder au service « Ma démarche FSE ». Pour cela, il vous suffit de créer une « fédération » entre vos deux comptes depuis l'espace en ligne « Votre Compte Association » ou « Votre Compte Pro ». Avec un identifiant et un mot de passe unique, vous pouvez accéder directement à « Ma démarche FSE » et à l'ensemble des services en ligne disponibles sur votre Compte Association et votre Compte Pro.

- Vous êtes une association : rendez-vous sur [compteasso.service-public.fr](https://compteasso.service-public.fr)
- Vous êtes une entreprise : rendez-vous sur [comptepro.service-public.fr](https://comptepro.service-public.fr)

Déposer en ligne son bilan d'exécution FSE, un nouveau service sur "https://ma-demarche-fse.fr"

# Un nouveau service sur ma-demarche-fse.fr

Déposer sa demande de financement FSE ou de son bilan d'exécution FSE en ligne,  
comment ça marche ?

- 1 Je crée mon compte en quelques clics sur "ma-demarche-fse"
- 2 Mon code d'activation m'est communiqué par le dispositif du système d'information
- 3 Je me connecte sur "ma-demarche-fse" avec mon identifiant et mon mot de passe
- 4 Je remplis en ligne la demande de financement FSE ou le bilan d'exécution de mon opération FSE (bilan intermédiaire, bilan intermédiaire annuel ou bilan final)
- 5 Je renseigne les rubriques relatives au dépôt en ligne de la demande de financement FSE ou du dépôt en ligne du bilan d'exécution FSE concernant la réalisation de l'opération :

dépenses réalisées et ressources mobilisées

- 6 Après enregistrement, la demande de financement FSE ou bilan d'exécution FSE dématérialisé est transmis au service gestionnaire en charge du suivi de mon dossier, soit à la DIRECCTE ou au sein de l'organisme intermédiaire partenaire. Il est ensuite soumis au gestionnaire de la structure.
- 7 Une fois la demande de financement FSE ou bilan d'exécution FSE complétées et envoyées, je reçois un courriel me confirmant que ma demande a bien été enregistrée et est déclarée recevable. Je peux suivre l'avancement du traitement de mon dépôt dans l'onglet « suivi » de "ma-demarche-fse"



Porteur de projet



Dépôt de la demande de  
financement FSE en ligne  
Dépôt du bilan d'exécution  
en ligne



Le bilan d'exécution FSE



DIRECCTE  
ou l'organisme  
intermédiaire adhérent du  
dispositif

Le porteur de projet  
se connecte...

Le porteur de projet remplit en ligne  
la demande de financement FSE  
ou le bilan d'exécution

La demande de financement FSE ou le bilan  
d'exécution est transmis électroniquement  
à la DIRECCTE ou à l'organisme  
intermédiaire adhérent du dispositif

## La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est l'autorité de gestion en titre de la mise en œuvre du programme opérationnel national « Compétitivité régionale et Emploi » du Fonds social européen en France pour la période de programmation 2007-2013. Placée sous l'autorité du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, elle est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue.

## Votre Compte Association et Votre Compte Pro :

### les espaces personnalisés en ligne à destination des associations et des entreprises

Faciliter les démarches en ligne des associations et des entreprises en créant un point d'accès unique et personnalisé vers les administrations, tel est l'objectif de « Votre Compte Association » et de « Votre Compte Pro ». Grâce à ce nouvel espace fédérateur, vous pouvez effectuer l'ensemble de vos démarches administratives en ligne, dont « Ma démarche FSE », en utilisant un identifiant et un mot de passe unique. L'éventail de services en ligne offerts aux associations et aux entreprises s'enrichit progressivement, à mesure que le réseau de partenaires s'agrandit.

« Votre compte association » et « Votre compte pro » sont pilotés par la Direction générale de la modernisation de l'état (DGME) qui, au sein du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat, conduit notamment des chantiers interministériels structurants dans les domaines de la simplification administrative, de l'amélioration de l'accueil et de la qualité des services publics.

- Vous êtes une association : rendez-vous sur [compteasso.service-public.fr](https://compteasso.service-public.fr)
- Vous êtes une entreprise : rendez-vous sur [comptepro.service-public.fr](https://comptepro.service-public.fr)

Déposer en ligne sa demande de financement FSE  
et/ou son bilan d'exécution FSE,  
un nouveau service sur "<https://ma-demarche-fse.fr>"



Ce document  
est cofinancé  
par l'Union  
européenne